

# AUTORISATION DE BALISAGE

Par la présente,

le propriétaire privé : (oui / non) :.....

le propriétaire public : (si oui, dénomination) :.....

représenté par Madame, Monsieur, .....,

domicilié (adresse).....à .....,

propriétaire de .....

fait connaître à .....,

concepteur d'itinéraires, dont le domicile, le siège social ou le siège administratif est situé.....

..... à .....,

qui l'en remercie, que dans l'intérêt du développement du tourisme itinérant non motorisé, qu'il autorise le balisage sur sa propriété d'un itinéraire permanent, conformément aux dispositions de l'Arrêté d'exécution du Décret du 16 février 1995 sur la circulation en forêt et moyennant la mise en œuvre des techniques définies par la Région wallonne.

Il est convenu entre les parties ce qui suit.

1. Le concepteur d'itinéraires reconnaît que cette autorisation n'entraîne de la part des usagers aucun droit d'accès à l'intérieur de la propriété aux confins de laquelle le balisage sera mis en place.
2. En raison des impératifs liés à la production de documents imprimés (cartes, guides-itinéraires, etc.), Madame, Monsieur ..... accepte de ne mettre fin au consentement qu'il a donné que moyennant un délai raisonnable de nature à assurer la continuité des itinéraires en place jusqu'à la réédition des documents les concernant.

Une carte jointe à la présente précise quels sont les accotements de voirie concernés par cette autorisation de balisage.

Fait en trois exemplaires, y compris l'annexe cartographique

à ....., le .....

(signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Le propriétaire

Le concepteur d'itinéraires

.....

.....

signature :

signature :

Annexe(s) : .....